

Notre département : la Vienne

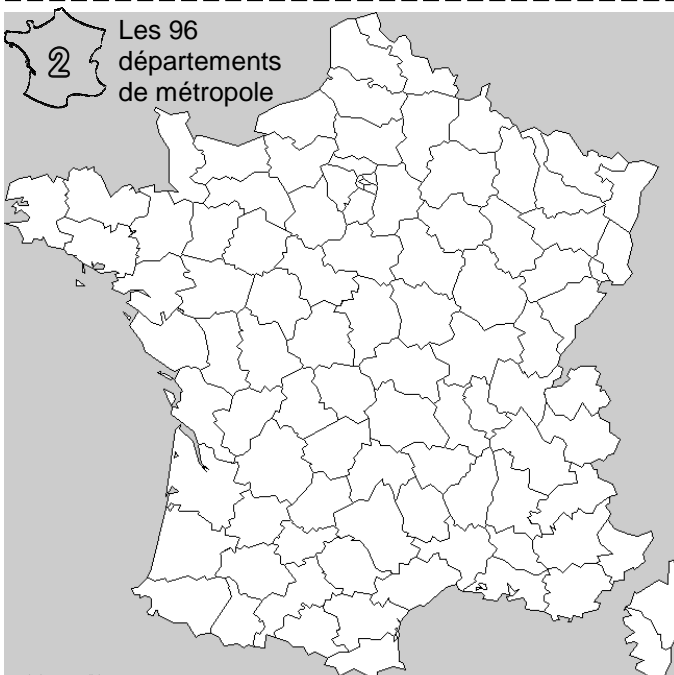


Le département

Un département est un territoire plus vaste qu'une commune : il regroupe plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de communes. La Vienne compte 281 communes. Chaque département est identifié par :

- un nom (Vienne), généralement celui d'une rivière ou d'une montagne,
- un numéro (les deux premiers chiffres du code postal des communes qui le composent : le 86).

En France, il y a 101 départements (96 en métropole* et 5 outre-mer).



Colorie notre département : la Vienne



Le conseil départemental

Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent pour 6 ans des conseillers départementaux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes.

Ceux-ci s'occupent notamment :

- des collèges* (construction, entretien, cantine...)
- des routes et des transports
- des musées, des monuments
- de l'aide aux personnes en difficulté, des maisons de retraite.



La Préfecture

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Celui-ci le représente et ses services, qui se trouvent à la préfecture, doivent notamment :

- maintenir l'ordre,
- assurer la sécurité des habitants,
- organiser les élections,
- délivrer des passeports, les permis de construire, de conduire...

La préfecture de notre département est Poitiers.

Le logo de la Vienne ↓



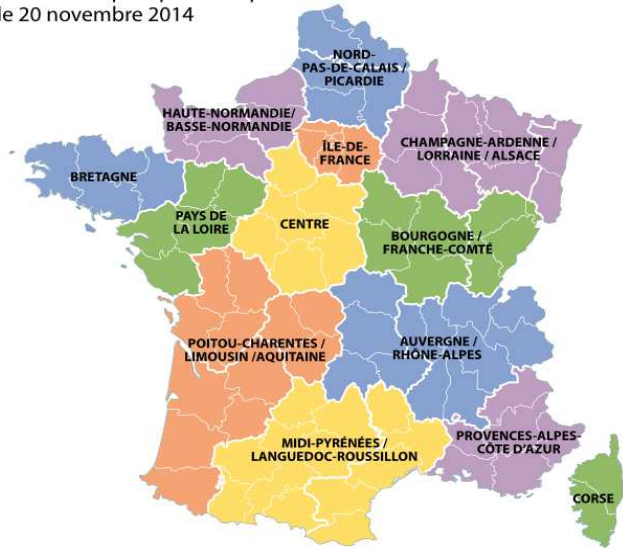
Administration	
Pays	France
Région	Poitou-Charentes
Création du département	4 mars 1790
Chef-lieu (Préfecture)	Poitiers
Sous-préfectures	Châtelleraut Montmorillon
Président du conseil départemental	Bruno Belin (Les Républicains)
Préfète	Christiane Barret
Code Insee	86
Code ISO 3166-2	FR-86
Démographie	
Gentilé	Viennois
Population	430 018 hab. (2012)
Densité	62 hab./km ²
Géographie	
Superficie	6 990 km ²
Subdivisions	
Arrondissements	3
Circonscriptions législatives	4
Cantons	19
Intercommunalités	19
Communes	281

Les 22 régions



LES 13 NOUVELLES RÉGIONS

La carte adoptée par les députés le 20 novembre 2014



Les régions

Depuis 1955, il y a 22 régions en France métropolitaine*. Chaque région regroupe plusieurs départements. Dans la région Poitou-Charentes, il y a 4 départements : la Charente, la Charente maritime, les Deux Sèvres et la Vienne.

Dans chaque région, un conseil régional élu pour 6 ans est chargé notamment

- de construire et d'entretenir les lycées*,
- d'entretenir les trains régionaux,
- d'aider les entreprises de la région.

En 2016, le découpage en régions devrait changer. La France comptera désormais 13 régions métropolitaines* (au lieu de 22) et 5 d'outre-mer.

Ainsi notre région va s'agrandir et s'appellera : Aquitaine- Poitou-Charentes - Limousin. Elle comptera :12 départements.

* LEXIQUE

métropole = partie du territoire français situé en Europe.

un collège = école qui accueille les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

un lycée = école qui accueille les élèves de la seconde à la terminale.

A retenir ↓

